

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**Séance du 24 Juin 2021
Question n°13**Autorisation de verser un complément d'indemnités aux 3 emplois civiques**

L'an deux mille vingt-et-un, le **24 Juin** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 18 Juin 2021.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, François BRESSON, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Eric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Luc SENGLER à Patrick MIESCH, Yves TESTON à François BRESSON, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN

Étaient Excusés : Serge MARLOT, Maurice COURTOIS, Eric BOILLETOT, Benoit CORNU.

Étaient Absent : Elisabeth WILLEMAIN, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Patrick CARDOT

Secrétaire de séance : Jean-Luc ANDERHUEBER

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 18 Juin 2021

Date d'affichage : 02 Juillet 2021

DELIBERATION

Vu la délibération n°10 du 8 Octobre 2020 autorisant le recours à des services civiques,

Le SMICTOM accueille, depuis le 1^{er} janvier 2021 3 services civiques pour des missions visant à contribuer à la sensibilisation des bonnes pratiques en matière de tri, de réduction des déchets et participer à la création / gestion d'une bricothèque / bar à livres.

Ces derniers ont donné une entière satisfaction avec la mise en place de différents supports de communication et la création / gestion des zones de gratuité au sein de la déchèterie d'Etueffont.

Afin de récompenser leur engagement et leur sérieux dans cette mission, le Président propose de verser une indemnité complémentaire de 100 € nets par mois de présence à chacun des services civiques, soit un montant total à charge du SMICTOM (hors cotisations sociales) de 2 200 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à verser cette indemnité telle que détaillée ci-joint et de l'autoriser à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le

02 Juillet 2021

28 Juin 2021